Arrêté n°2022-07-09
Réglementation provisoire de la circulation
Rue Claudius Lamarche

Le Maire de la commune de LIMAS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Considérant les travaux par l'entreprise SAS Pascal GUINOT TP, ZI les près neufs 71570 ROMANECHE THORINS, concernant des travaux de création d'un cheminement piétons avec pose de bordures dans la période du 05 septembre au 26 septembre 2022.

Considérant que pour assurer le bon déroulement de ces travaux de, il est nécessaire de règlementer provisoirement la circulation des véhicules sur la voie de circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du lundi 5 septembre 2022 au 26 septembre 2022 :

- Chaussée fermée à la circulation
- Installations de panneaux de signalement des travaux
- L'accès aux propriétés sera maintenu en permanence ainsi que le libre passage des véhicules sanitaires et de sécurité.
- Mise en place d'une déviation par l'avenue Général de Gaulle et l'Allée du Coteau où par le chemin de la citadelle.

ARTICLE 2 : La signalisation temporaire de travaux et de déviation par l'avenue Général de Gaulle, allée du Coteau, où par le chemin de la citadelle sera implantée conformément aux textes en vigueur par l'entreprise SAS Pascal GUINOT TP sous son entière responsabilité.

ARTICLE 3 : Le permissionnaire sera autorisé à stationner ses véhicules dans l'enceinte de son chantier en laissant la voie de circulation libre.

ARTICLE 4 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et d'effectuer la réfection à l'identique des éventuels dommages pour lesquels il serait tenu pour responsable.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché sur le lieu des travaux et aux lieux habituels d'affichage.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Commissariat de Police de Villefranche,
- Les Services de la Police Municipale,
- SAS PASCAL GUINOT TP

Limas, le 27 JUILLET 2022
Michel THIEN, Maire,

MAIRIE DE LIMAS (Rhône)